

Épargnez plus intelligemment grâce à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

En tant que participant(e) à un régime de retraite collectif, vous avez déjà adopté des mesures en vue d'atteindre vos objectifs d'épargne-retraite par le biais du régime enregistré de votre employeur.

Vous voulez en faire plus?

Un autre type de régime enregistré qui peut vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne est le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Les deux principaux avantages d'un CELI sont les suivants: vous ne payez pas d'impôt sur les revenus de placement du compte et vous ne payez pas d'impôt non plus sur l'argent que vous retirez du compte.

Comment fonctionne le CELI?

- Les résidents canadiens âgés de 18 ans et plus peuvent cotiser jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour 2021. (La limite de cotisation annuelle peut varier d'une année à l'autre. Par conséquent, il vaut mieux vérifier la limite annuelle chaque année avant de cotiser.)
- En 2021, le total cumulatif pour le plafond de cotisation est de 75 500 \$.
- Les droits de cotisation inutilisés du CELI peuvent être reportés indéfiniment.
- Vous pouvez effectuer des retraits en tout temps et ces retraits sont libres d'impôt puisque les cotisations que vous versez au CELI le sont avec des dollars après impôt.
- Vous récupérez vos droits de cotisation pour tout montant retiré, et ce, au cours de l'année civile qui suit le retrait. (Par exemple, si vous retirez 5 000 \$ en 2021, vous bénéficierez alors en 2022 de vos droits de cotisation habituels de 6 000 \$ + 5 000 \$ pour un total de 11 000 \$ de nouveaux droits.)

Comment le CELI peut-il vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne?

- Le CELI est flexible – vous pouvez verser soit des cotisations périodiques mensuelles, soit des cotisations forfaitaires.
- Le CELI peut vous aider à épargner, peu importe vos buts, et peut vous permettre d'atteindre un ou plusieurs objectifs d'épargne – que ce soit à court, à moyen ou à long terme.
- Si vous possédez des épargnes non enregistrées, par exemple dans un compte d'épargne non enregistré ou un placement à la banque, la croissance ou le revenu en intérêts sont alors imposables. Pour de telles épargnes, vous pourriez songer plutôt à un CELI comme option d'épargne plus efficace sur le plan fiscal.

Pour discuter de votre stratégie d'épargne et déterminer si un CELI devrait faire partie de votre plan financier global, communiquez avec l'équipe de Reuter Benefits composée de professionnels autorisés au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.

